

Renvoi aux comités de Sûreté générale, de Salut public et de Législation, d'une pétition de la société de Trest (Drôme), qui demande l'ostracisme contre les aristocrates, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de Sûreté générale, de Salut public et de Législation, d'une pétition de la société de Trest (Drôme), qui demande l'ostracisme contre les aristocrates, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16944_t1_0237_0000_14

Fichier pdf généré le 07/10/2019

moments 767 livres qui ont été remises au district, sans à le comprendre, une pareille quantité sont là. Remise y sera incessamment effectuée.

Voilà citoyens représentants le produit des dons que les bons citoyens de cette commune se sont empressés de faire pour le salut de la Patrie.

Aura-t-elle besoin que nous fassions de nouvelles offrandes et parlez ! Il en est tems, tous nos biens et nos corps sont à elle.

Vive la Convention nationale, les comités de Salut public et de Sûreté générale.

Les membres composant le bureau

GRIMEZ, président,

D'HOMS, TRALBERT, secrétaires.

11

La section de la Réunion, de la commune de Paris, adresse, par l'organe de son président, à la Convention nationale, des exemplaires d'une circulaire en réponse aux félicitations que les citoyens de cette section ont reçues, relativement aux journées des 9 et 10 thermidor. Cette circulaire contient l'expression du plus entier dévouement à la représentation nationale et à la cause sacrée de la liberté et de l'égalité (14).

[*Le président de la section de la Réunion au président de la Convention, s. d.*] (15)

Citoyen président,

Veuillez agréer des exemplaires de la circulaire que l'assemblée générale de la section de la Réunion m'a chargé, pour répondre à cels que nous avons reçu des différents départements, acceptant ma demande, tu rempliras mon âme de la plus pur satisfaction, agréer l'estime fraternel, de ton concitoyen.

POUPARE.

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ OU LA MORT
SECTION DE LA REUNION

A nos Frères composant.....

L'assemblée générale a reçu avec reconnaissance, l'estime fraternelle que vous lui portez relativement à la journée du 9 thermidor.

Par son arrêté du 5 fructidor, elle me charge de répondre :

FRÈRES ET AMIS,

Comme vous, occupés du bien général de la République française, une et indivisible ;

lorsque nous avons connu la scélératesse des ennemis du bien public, nous n'avons pas hésité de faire, à la Convention nationale, un rempart de nos corps : nos Représentans ont délibéré dans le silence, et ont écrasé les scélérats qui vouloient détruire notre constitution, et s'opposer à l'affermissement de notre bonheur.

La Représentation nationale a souffert quelques instans d'efforts tyranniques, enfantés à l'ombre du crime ; mais le génie de la liberté a déjoué les complots liberticides des audacieux qui vouloient renverser notre liberté.

Comptez sur notre zèle à conserver le dépôt précieux que vous nous avez confié ; veiller à sa sûreté et à la tranquillité de l'auguste Sénat placé au milieu de nous, sera toujours l'objet de nos soins : jamais les vrais patriotes n'ont dévié de ce principe.

Contens de notre sort, fidèles à nos sermens, le bien général sera toujours le tipe régulateur de notre conduite. *Vive la République ! vive la Convention ! vive la liberté !*

POUPARE, PREJOT.

12

L'agent national près le district de Mont-Salins, département du Mont-Blanc, envoie le tableau des biens nationaux vendus dans ce district, les 29 thermidor et 25 fructidor, duquel il résulte que des biens estimés 63 131 L, ont été vendus 211 985 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (16).

13

La Convention nationale renvoie à ses comités de Sûreté générale, de Salut public et de Législation, une pétition de la société populaire de Crest, département de la Drôme, qui se plaint que les aristocrates lèvent la tête, et demande l'ostracisme contre tous ceux qui seront entachés d'aristocratie (17).

14

La société populaire de Cogolin, département du Var, félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur la destruction du tyran Robespierre et de ses complices, et l'invite à rester à son poste. Elle a fourni trois quintaux de salpêtre, donné 10 paires

(14) P.-V., XLVI, 237. Bull., 27 vend. (suppl.) ; J. Fr., n° 740 ; J. Univ., n° 1775.

(15) C 321, pl. 1350, p. 28.

(16) P.-V., XLVI, 237. Bull., 16 vend. (suppl.).

(17) P.-V., XLVI, 237.